

Les mardis du Groupe PLR...

Mesdames, Messieurs,

*Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction, cœur et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, les idéologies d'obédience verte et le populisme ambiant... quelques éléments des séances **du 31 mars au 28 avril 2015** sont à relever :*

Les biens des locataires expulsés : dans les dépôts des communes ad vitam æternam ?

Lorsqu'un locataire se fait expulser de son logement – parce qu'il n'a pas payé son loyer par exemple -, les biens mobiliers de ce dernier doivent être pris en charge par la commune. Jusqu'à l'année passée, cette dernière pouvait organiser la vente aux enchères des biens non récupérés, mais depuis le 2 juin 2014, le Tribunal fédéral en a jugé autrement. « Depuis, les juges de paix refusent d'ordonner la vente aux enchères et les communes sont contraintes de conserver dans des dépôts les biens des locataires expulsés », explique le député PLR Jacques Haldy, auteur d'une motion visant à obtenir rapidement une base légale de droit public pour décharger les communes. La motion a été transmise à une commission. Les communes devront-elles garder ad vitam æternam les biens d'un locataire qui a été expulsé ? Affaire à suivre.

Entreprises formatrices et marchés publics : le choix de l'Etat

Lorsque l'Etat de Vaud lance auprès des entreprises privées une procédure d'attribution d'un marché public, il doit tenir compte d'un certain nombre de critères pour déterminer son choix (comme le coût, les délais de livraison, la qualité, le caractère écologique, etc.). Parmi ces critères, les efforts d'une entreprise à former des apprentis doivent devenir centraux, selon le député PLR Dominique Bonny. Dans le temps, l'engagement des entreprises en faveur de la formation et du perfectionnement professionnel est passé d'un critère pour départager deux offres ex aequo à un critère « complémentaire ». En bref, c'est un critère comme un autre, qui est « souvent écarté purement et simplement des critères figurant dans les offres », souligne le député, qui rappelle au passage que la Confédération travaille sur un projet visant à faire de la formation des apprentis un critère « principal ». Fort des démarches au niveau fédéral, Dominique Bonny, insatisfait de la réponse donnée par le Conseil d'Etat à son interpellation, revient au front avec une détermination, acceptée très largement par le plénum. Le Conseil d'Etat est chargé d'appuyer de tout son poids la modification de loi sur les Marchés publics au niveau fédéral, afin que le critère de la formation professionnelle soit pris en compte pour l'octroi des marchés.

Jeunes adultes en difficulté et mesures d'insertions sociales : redonner le bon tempo

Le moment est venu. Il faut prendre le taureau par les cornes et faire en sorte que chaque jeune adulte en difficulté entreprenne une formation professionnelle, devienne indépendant de l'aide sociale et sorte du RI (revenu d'insertion). C'est la volonté de la députée PLR Catherine Labouchère, qui demande via un postulat au Conseil d'Etat d'élaborer une étude sur le nombre de jeunes adultes en difficulté. Ils ont entre 18 et 25 ans et ne sont aptes ni à l'emploi ni à une formation immédiate. Ils sont inscrits auprès des centres sociaux régionaux et reçoivent plusieurs aides (assurance-maladie, affaires personnelles, pour le logement, etc). En théorie, ils devraient bénéficier de mesures d'insertions sociales (MIS – cours de coaching, ateliers, stages, etc), mais il semblerait que certaines places restent vacantes. Pourquoi ? Quel est le rôle des centres sociaux régionaux ? Que fait-on lorsque des jeunes refusent d'entrer dans le processus MIS ? La question est posée au Conseil d'Etat.

L'Etat se prend-il pour Dieu ?

Est-ce que les portes du paradis s'ouvriront pour les nouvelles directives émises par le Département de la santé et de l'action sociale ? Pas sûr, ou du moins pas avant que Pierre-Yves Maillard en ait

expliqué les raisons au député PLR Philippe Vuillemin. Les directives en question demandent au personnel des EMS du canton d'adopter dans leur rapport avec la personne une approche holistique visant à « favoriser la connaissance de soi et la paix intérieure, libérer des culpabilités ». Quelle base scientifique et éthique justifie ces nouvelles procédures ? Quelle formation les soignants devront suivre ? Et finalement, « relève-t-il des tâches de l'Etat de libérer, en un puissant souffle messianique, les vaudois âgés de leur culpabilité ? », demande le député PLR.

La filière porcine en question : le saucisson, toujours vaudois ?

« De l'avis des professionnels, l'impact prévisible de la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) de 2008, en particulier l'interdiction du caillebotis intégral ou la hausse de 50% de la surface minimale par animal, pourrait être une diminution de près de 30% du nombre de places de porcs à l'engrais sur Vaud, ou de 20% du cheptel porcin, à partir de 2018 (fin du délai transitoire OPAn). » Ce scénario provient tout droit du rapport du Conseil d'Etat sur la politique et l'économie agricoles vaudoises, rendu il y a peu. Ces préoccupations, le député PLR Philippe Germain les avaient relevées dans une interpellation. Les risques étant clairs, que compte faire le Conseil d'Etat pour venir en aide aux propriétaires de porcheries, contraints d'investir plus de 20 millions de francs pour l'ensemble des transformations et constructions nouvelles du secteur porcin ? « La stratégie consiste à renforcer la production porcine du canton de Vaud et à optimiser sa mise en valeur et celle des céréales fourragères locales. [...] L'ampleur de cette dynamique ne deviendra toutefois effective qu'avec l'octroi d'un soutien financier public cantonal, dont les modalités doivent encore être arrêtées, notamment pour encourager les investissements au sein des entreprises concernées. » (rapport du Conseil d'Etat). « On peut espérer que les moyens suivront ! », conclut Philippe Germain.

Objets PLR déposés les 31 mars, 21 et 28 avril 2015 :

Interpellations

- Philippe Vuillemin – [L'Etat se prend-il pour Dieu ?](#)
- Gérard Mojon - [Travailleurs pauvres \(working poors\) sont-ils vraiment autonomes ?](#)
- Marc-Olivier Buffat - [Le Conseil d'Etat est-il décidé à favoriser l'attractivité de notre canton ?](#)
- Jean-Luc Bezençon et consorts - [Convois toxiques : mettre sur les rails une politique environnementale et sécuritaire](#)

Postulats

- Catherine Labouchère et consorts - [Jeunes adultes en difficulté \(JAD\) et les mesures d'insertions sociales \(MIS\), un accord imparfait à qui il faut redonner le bon tempo](#)
- Claudine Wyssa et consorts - [Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes](#)
- Jacques Ansermet et consorts [au nom de la Commission de présentation demandant des améliorations dans le processus de recrutement des juges cantonaux suppléants](#)
- Véronique Hurni et consorts - [Revalorisation des métiers du domaine pénitentiaire](#)

Motion

- Marc-Olivier Buffat et consorts - [Modification des frais judiciaires et dépenses en matière de police des constructions et de marchés publics](#)

Simple question

- Philippe Vuillemin - [Pour un langage commun, entre médecins et Justice de Paix](#)

•

A mardi prochain.....

•

Laurine Jobin
